

## ***Réunions d'informations catégorielles*** ***Les 23 et 24 juin 2011***

Cher (e) Collègue,

Après l'achèvement de la fusion des services et la mise en place des dernières directions locales unifiées, l'harmonisation des statuts particuliers et des règles de gestion des personnels va constituer une étape importante dans le cadre de la mise en place finale de la DGFIP.

Sur le dossier des règles de gestion (mutations, avancement, promotion, formation), les réunions nationales avec la Direction Générale ont commencé le 8 septembre 2010 et se termineront dans les prochaines semaines. L'application des nouveaux statuts et des règles de gestion unifiées est programmée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**Sur ces questions très sensibles qui touchent au plus près le quotidien des agents, le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques a toujours défendu lors des discussions sur les futures règles de gestion l'harmonisation par le haut, dans la transparence et le respect du droit des agents. Tous les agents, qu'ils soient issus de la DGI ou de la DGCP, doivent être gagnants et voir une évolution positive dans leur cadre de vie.**

Afin de répondre au mieux aux interrogations que suscitent ces évolutions de statuts et de règles de gestion, le comité FO DGFIP 35 a décidé d'organiser deux journées d'informations catégorielles :

**Le jeudi 23 juin 2011 pour les agents de la catégorie A**  
**Le vendredi 24 juin pour les agents de la catégorie B et C**  
à l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine  
35 rue d'échange à Rennes (métro place Ste Anne)

**Ces réunions seront animées par des représentants nationaux en charge des questions catégorielles. Tous les agents des catégories A, B, C du département (syndiqués ou non) sont invités à y participer.**

Dans l'attente de se retrouver et en vous remerciant par avance, reçois Cher(e) collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Christine RODRIGUEZ  
Secrétaire départementale

*Pour participer à ces réunions catégorielles, renvoyez dès maintenant et impérativement avant le 10 mai 2011 le coupon réponse ci-dessous complété et signé. Une autorisation d'absence vous sera délivrée dans le cadre du décret N° 84-474 du 15 juin 1984 relatif au congé pour formation syndicale.*

---

### **Coupon réponse des réunions catégorielles 23 et 24 juin 2011**

A renvoyer à la permanence FO DGFIP 35 à la Trésorerie Générale (tél 02 99 79 80 73)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_

POSTE ou SERVICE : \_\_\_\_\_

Souhaite participer à la réunion d'information départementale FO DGFIP 35 du : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :